Trente-troisième Année. — N° 166 UN NUMERO : 15 CENTIMES. JEUDI 14 JUIN 1888

# JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
*Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.*

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17—A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
*Directeur : ALFRED REBOUX*
AGENCE SPÉCIALE A PARIS : Rue Notre-Dame-des-Victoires, 28

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34, à Bruxelles, l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 13 JUIN 1888

## LES FORCES DE LA RUSSIE

On a signalé, ces jours-ci, comme dessous des cartes des derniers incidents de la frontière et du Parlement hongrois, la mauvaise humeur suscitée au sein de l'alliance austro-allemande par la communauté d'intérêts qui a créé une alliance implicite entre la France et la Russie. Un article du comte Paul Vassili, publié dans le dernier numéro de la *Nouvelle Revue*, vient juste à point pour établir quelles sont les forces de la Russie. La question est de la plus brûlante actualité, car des calculs basés sur cette opinion raisonnée dépendra la répartition des forces allemandes entre ses frontières orientale et occidentale, au moment d'une conflagration générale.

A vrai dire, l'Autriche est chargée de faire bonne garde de ce côté. Mais peut-elle suffire seule à cette tâche? Il y a assez longtemps, ce me semble, que la ligne politique suivie par M. de Bismark nous répond que non. Et la panique jetée parmi les populations autrichiennes à la fin de l'an dernier pour quelques escadrons russes rapprochés de la frontière galicienne faisait un singulier contraste avec l'enthousiasme qui régnait alors dans l'armée russe à la pensée d'une campagne contre l'Autriche. La supériorité des moyens d'action militaires de la Russie pressenties par les masses elles-mêmes a donc obligé les collaborateurs de M. de Moltke à établir un parallèle sérieux entre les forces russes et celles de la monarchie austro-hongroise.

C'est le résultat de cette double estimation qui a déterminé l'appoint à fournir par l'Allemagne à ses alliés pour rétablir au moins l'équilibre, sinon pour faire pencher la balance du bon côté sur cette face de l'échiquier. Et c'est cet appoint des forces allemandes, détournées par la Russie, qui représente pour la France, au point de vue militaire, dit l'écrivain russe, le premier profit matériel d'une communauté d'action avec l'empire moscovite.

La Russie entretient sur pied de paix, environ 30,000 officiers, 800,000 hommes de troupes régulières, 50,000 cosaques; total : 880,000.

Au moment de la déclaration de guerre, elle appelle : le premier jour, 1,500.000 réservistes, 100,000 cosaques, et bientôt après 400,000 hommes puisés dans les 2,000,000 du premier ban de la milice, sans compter les officiers démissionnaires et de réserve. Tous ces gens, à une faible partie près, ont cinq à six ans de service effectif dans l'armée active.

Nous avons ainsi un total d'environ 50.000 officiers et 2.850.000 hommes. Mais en laissant de côté tout le contingent de la milice et en défalquant l'armée du Caucase, les troupes du Turkestan et de la Sibérie supposées sur pied de guerre, les troupes chargées d'un service local, les dépôts, etc., on arrive en gros à 2.000.000 d'hommes immédiatement disponibles pour une guerre européenne.

Sans doute toute cette masse ne sera pas concentrée en quinze jours comme l'armée allemande pourrait l'être sur la frontière orientale, ni en un mois comme l'armée autrichienne espère l'être au nord des Karpathes. Mais actuellement la Russie peut mobiliser et concentrer sur la frontière occidentale, pour le quinzième jour après la déclaration de guerre, plus de 600.000 hommes de troupes actives, et plus de 100.000 hommes de garnison dans les plaines de Pologne et de Kovno, soit 300.000 hommes au moins de plus que l'Autriche.

Quinze jours plus tard, c'est-à-dire au moment où les Autrichiens espèrent être concentrés — si la Russie ne les dérange point toutefois — un nouvel échelon de 500,000 hommes sera débarqué. Enfin, à la fin de la sixième semaine une nouvelle masse de 500,000 hommes arrivera encore sur le terrain de l'action. Le reste rejoindra, suivant les besoins et la situation des armées en présence, dans le courant des septième et huitième semaines, et sera remplacé dans les garnisons de l'intérieur par les troupes de dépôt et les milices.

Il résulte de ces chiffres que la Russie, par une invasion brusque de la Galicie, peut surprendre l'armée autrichienne en flagrant délit de concentration et la refouler très probablement au delà des Karpathes, si l'Allemagne n'opère, dès la deuxième semaine, une puissante diversion sur le flanc droit des Russes. Cette diversion, pour produire son effet, devra être effectuée avec au moins 300,000 hommes de troupes, actives, renforcées pendant les deux semaines suivantes par une quantité à peu près égale de troupes de seconde ligne, sans compter la garnison de la Prusse Orientale, du grand-duché de Posen et de la Silésie,

Ces forces ne seront que bien juste suffisantes pour empêcher l'armée russe, une fois maîtresse de la Galicie et le flanc gauche appuyé aux Karpathes, de pousser sur la Haute-Silésie et de menacer à la fois Vienne par la trouée d'Olmütz et Berlin par la vallée de l'Oder, libre de choisir son objectif suivant les circonstances, — si la stratégie et le bon sens ne faisaient d'avance à la Russie une loi de frapper d'abord le plus fort de ses adversaires, et si la politique et l'histoire de ces dernières années ne lui rappelaient que les clefs du Bosphore ne sont ni à Constantinople ni à Vienne, mais à Berlin.

Ainsi donc 600,000 hommes de moins au bas mot, à se jeter sur la France, sans compter toutes les complications imposées au commandement de l'état-major par la nécessité de diriger des opérations à la fois sur deux fronts opposés. Voilà ce que l'Allemagne perdrait à une entente de la Russie et de la France. Cela ne compenserait-il pas largement la diversion que l'Italie est chargée d'opérer sur les Alpes.

Tels sont les calculs du comte Paul Vassili. Ils suffisent, et au-delà, à expliquer, sinon à justifier, la mauvaise humeur des Berlinois de Berlin et de Pesth.

---

Il s'est produit, lundi, à la Chambre, un incident qui dénote chez M. Floquet, président du conseil, en même temps qu'une outrecuidance rare, une insigne maladresse. Voici les faits : On sait que les populations agricoles du Nord et du Pas-de-Calais sont en ce moment cruellement éprouvées par le sylphe de la betterave. M. de Clercq, député conservateur de l'un des départements contaminés, a demandé hier qu'un crédit de 50.000 fr. fût mis à la disposition du ministre de l'agriculture pour aider les cultivateurs atteints.

Savez-vous ce qu'a répondu M. Floquet ? Il semblerait, n'est-ce pas ? qu'il n'ait pu que s'associer à la proposition de M. de Clercq. Il n'en est rien. M. Floquet s'est mis fort en colère, il a reproché au sympathique député du Pas-de-Calais « de se faire une réclame électorale du malheur de ses concitoyens » et il a déclaré inacceptable qu'on n'attende pas l'initiative du gouvernement.

Voilà où en est le président du conseil : à insulter gratuitement un député soucieux des intérêts de ses électeurs et à ne pas admettre qu'on ne s'en rapporte pas à sa sollicitude. Indigné de tant d'audace, M. Floquet a demandé à la Chambre de repousser l'urgence réclamée par M. de Clercq, ce qui a été fait. Que penseront les cultivateurs du Pas-de-Calais de cette façon de mettre en pratique la formule gambettiste : « La république des paysans ? »

## LES DÉBALLAGES

Nous avons signalé déjà les conditions défavorables dans lesquelles se trouvent les marchands au détail établis et payant les impôts, dans les localités qu'ils habitent, en présence des propriétaires de déballages, oiseaux de passage, qui vendent souvent à vils prix et presque toujours sans avoir à supporter de charges.

La Chambre de commerce du Mans s'est préoccupée de la question et, dans le but équitable d'établir une compensation, elle propose certaines mesures qu'il est bon de mettre en relief :

Nous citons le texte de sa délibération :

« Pour les déballeurs s'installant dans un local fermé, on pourrait les obliger à prendre une patente de trois mois, renouvelable si leur séjour se prolongeait au-delà de ce temps. Cette patente serait établie d'après le genre d'affaires et sur la valeur locative du magasin où ils sont installés.

« Pour les marchands vendant sur la place publique ils auraient le choix de payer chez le percepteur de toute localité où ils déballent une licence d'un jour proportionnée à leur genre d'affaires et à l'espace qu'ils occupent, ou de racheter ces licences par un abonnement dans les localités où ils viennent régulièrement.

« Ce droit de déballage ne sera pas une application du principe inscrit dans les lois de 1850 et de 1852, lois aux termes desquelles le commerçant qui a plusieurs établissements est astreint à payer patente partout où il exerce le commerce. »

## LE GÉNÉRAL DE MIRIBEL

Plus ça change, plus c'est la même chose. On croirait les radicaux, après l'expérience qu'ils viennent de faire avec le général Boulanger, guéris de la manie de mêler la politique aux hommes et aux choses de l'armée; eh bien ! non. Ils sont plus féroces que jamais dans leurs errements anti patriotiques, et voilà MM. les radicaux en train de faire campagne avec les boulangistes pour empêcher le ministère Floquet de confier les fonctions de chef de l'état-major général à un officier éminent, le général de Miribel.

M. Clémenceau, qui a imposé il y a trois ans le général Boulanger comme ministre de la guerre, devrait reconnaître cependant que, s'il s'est trompé à ce point dans sa sympathie, il pourrait bien se tromper au même degré dans ses antipathies, et faire aussi bien fausse route en éloignant le général de Miribel qu'en appelant dans la place le cavalier au cheval noir. Hélas ! l'esprit de vertige s'est emparé des républicains, et ils ne demeurent concentrés que contre le bon sens.

Deux mots d'abord sur la question de principe.

Tout le monde reconnaît que le vice capital de nos institutions militaires réside dans l'instabilité des ministres chargés de présider à leur application. Chez nous, le ministre de la guerre, quelque chef de l'armée, est compris dans presque tous les changements de ministère, si bien qu'en haut, là où il devrait y avoir esprit de suite et homogénéité, il n'y a, le plus souvent, qu'incohérence. D'où la nécessité d'établir, dans ce ministère, à côté des ministres qui passent, une autorité stable, permanente, qui serait le chef d'état-major général. Depuis que le département de la guerre est dirigé par un civil, ce que je dis là est encore bien plus évident.

Du reste, c'est ainsi que les choses se passent en Angleterre et même en Allemagne, où cependant le pouvoir royal serait assez fort pour protéger, avec ses seules ressources, les grandes institutions, si ces dernières étaient menacées. Là, le personnel de l'armée n'est pas dans la main de celui qui administre l'armée ; l'administrateur change plus ou moins souvent, mais le chef d'état-major général est inamovible.

***

M. de Freycinet a donc eu la bonne idée de faire un emprunt à ces institutions tutélaires. Il a réorganisé le conseil de défense, et il a posé, dans ses délibérations, l'autorité nécessaire pour soustraire les intérêts de l'armée aux entreprises de la politique. Mais il faut couronner l'œuvre, nommer un chef d'état-major général, et on assure qu'il a le désir de confier cet emploi au général de Miribel.

De l'avis de tous ses camarades, officiers et soldats, c'est un homme d'une capacité éprouvée, d'un patriotisme ardent, d'une vigueur intellectuelle peu commune. Il est dans la force de l'âge, ayant dépassé à peine la cinquantaine; Gambetta l'admirait particulièrement.

Voici à grands traits ses états de service. Ancien attaché militaire en Russie, nul ne connaît mieux que lui le mécanisme des armées étrangères. Est-il besoin d'ajouter que, pendant la guerre, il fit admirablement son devoir ? Il était à Wissembourg, il était encore à Montretout; en d'autres termes, il a pris part, de la première jusqu'à la dernière heure, à la campagne de France. Après quoi, il se voua corps et âme à l'étude des problèmes qui concernent la mobilisation et la concentration des troupes. Il en a fait sa chose depuis plus de quinze ans, et tout ce qui s'est accompli est presque son œuvre

Nous vivrions dans un temps où les hommes ne vaudraient que par leur intelligence et leurs services, que la nomination du général de Miribel serait déjà chose officielle, sans qu'il se soit élevé contre elle la moindre protestation. Le jour de son avènement au ministère, M. Gambetta, à la fin de 1881, l'avait appelé à la tête de l'état-major.

Quand M. Gambetta quitta le pouvoir, six semaines après, il dit à M. Grévy : « Je n'ai qu'une demande à vous adresser : gardez le général de Miribel. J'ai supporté tous les inconvénients de ce choix; ayez-en pour l'armée et pour la France tous les avantages. » Ce vœu de Gambetta a été à peu près exaucé. Depuis 1881, le général de Miribel, tantôt en évidence, tantôt dans la coulisse, a continué sa fonction au ministère de la guerre, mais franchira-t-il la dernière passe ? C'est encore douteux.

***

Mais, me demanderez vous, qu'est-ce que les radicaux peuvent bien avoir à lui reprocher ? L'histoire n'est pas longue ; elle n'est que trop édifiante. D'abord M. de Miribel a été chef d'état-major du général Ducrot, lequel commandait un corps d'armée sous le 16 Mai. Il paraît que c'est là une tache indélébile ! Bien plus, le général de Miribel a été chef d'état-major du général de Rochebouët, lequel était ministre de la guerre dans le cabinet qui succéda, entre la fin de novembre et le milieu de décembre 1877, au ministère du 16 Mai proprement dit.

Jusque-là vous ne voyez pas le forfait. Eh bien ! nous allons vous mettre le doigt sur la plaie.

Après le 16 mai, la Chambre des députés fit une enquête sur les élections d'où elle était sortie, et M. Henri Brisson, le même qui a été depuis président de l'Assemblée du Palais-Bourbon et président du conseil des ministres, avait été chargé du rapport. Or, dans ce rapport, il y a une phrase sur le général de Miribel, la voici : « M. le général de Miribel était le chef d'état-major du général Ducrot.

Le nouveau chef du cabinet (c'est-à-dire le général de Rochebouët) *demandait donc à ce dernier non seulement ses inspirations mais encore sa collaboration.* » Que signifient ces incriminations ? Je n'en sais rien ; mais, c'est là-dessus que sont édifiées toutes les préventions de nos radicaux contre le général de Miribel. Il a été le collaborateur militaire du général Ducrot et du ministre général de Rochebouët. Vous voyez son crime, mais c'est un crime qui est commun à bien d'autres, puisque ces deux officiers généraux ont exercé des emplois élevés dans l'armée pendant très longtemps, puisqu'ils ont fait, l'un et l'autre, dans l'armée, une carrière des plus brillantes.

L'autre jour, M. de Cassagnac voyant M. Brisson relever pour parler à la Chambre des députés, disait spirituellement : « C'est un revenant de la vallée de Josaphat. » Et le rapport de M. Brisson, ne sort-il pas, lui aussi, de la vallée de Josaphat? Il y est; de grâce, qu'on l'y laisse.

## LE SUICIDE DU COMMANDANT HÉRIOT

PROPRIÉTAIRE DES « MAGASINS DU LOUVRE »

Nous avons annoncé hier, en dernière heure, le suicide du commandant Hériot, propriétaire des magasins du Louvre.

Un de nos correspondants particuliers de Paris nous a envoyé hier, au sujet de cette affaire, la dépêche suivante :

« Paris, 12 juin, 6 h. 40. — Voici, sur l'affaire Hériot, des renseignements dont nous garantissons l'exactitude :

« Le drame a eu lieu à la Boissière où est installée l'école des enfants de troupe, fondée il y a deux ans par le commandant Hériot.

» M. Hériot avait épousé Mlle Dubarquet qui avait été sa maîtresse et dont il avait eu deux enfants.

» Depuis quelques temps, son entourage remarquait un dérangement dans ses facultés mentales.

» Le Louvre était dirigé par le conseil d'administration.

» M. et Mme Hériot étaient partis il y a quelques jours sans rien dire pour la Boissière. Hier soir le Louvre reçut une dépêche annonçant le drame sommairement.

» Hier à six heures du matin, M. Hériot se leva, décrocha un revolver de cavalerie et se rendit dans la chambre de sa femme.

» Celle-ci se leva. M. Hériot tira alors deux coups de revolver qui traversèrent son vêtement de nuit sans la blesser.

» Affolée, Mme Hériot poussa des cris déchirants. M. Hériot dirigea alors son arme contre lui-même dans la direction du cœur, mais la balle glissa sur le côté. Il en a été quitte pour une légère blessure qui nécessitera seulement huit ou dix jours de repos.

» Mme Hériot est venue ce matin à Paris où elle raconta les faits au Conseil d'administration, réuni d'urgence pour aviser au remplacement de M. Hériot. »

Le *Gaulois* publie les détails suivants :

« Nous arrivons à La Boissière.

» Le château, situé au milieu d'un parc immense, est de dimensions limitées; on dirait, en quelque sorte, une maisonnette perdue dans une forêt. » La voiture s'arrête devant le perron, et on nous introduit dans la salle à manger.

» Le plafond est élevé, très élevé; une cheminée également très haute, en bois travaillé; un buffet, l'ameublement ordinaire des salles à manger... un grand tapis... Sur la table, deux couverts : les deux médecins qui soignent M. Hériot, viennent d'achever leur repas.

» De la cuisine, située à droite du vestibule, une jeune femme sort.... c'est la femme du régisseur : elle nous apprend que Mme Hériot n'est pas visible.

» — Et M. Hériot, comment va-t-il ?

» Aussi bien que possible.

» Mais, plus précisément ? Je viens de Paris exprès pour avoir des ses nouvelles...

» — Je ne saurais vous dire.

» Peut-on voir un des deux médecins qui le soignent ?

» La femme de chambre disparaît pour revenir, quelques secondes après, déclarer que cela est impossible.

» — Quel jour l'accident est-il arrivé ?

» — Je ne sais pas, monsieur.

» — Est-ce vendredi ?

» — Peut-être bien... vendredi... samedi... ou jeudi

» Un Normand n'eût pas tergiversé davantage... Nous nous retirâmes sans même avoir pu obtenir le nom des médecins qui soignent M. Hériot.

» En nous en allant, nous rencontrons un garde-chasse. — Nous causons avec lui.

» — Oui, M. Hériot a été blessé... mais comment, c'est ce qu'on ne peut savoir... Tantôt, madame s'est promenée dans le parc avec sa mère Mme Duvernet.

» — Mme Hériot n'est pas blessée ?

» — Faut croire, puisqu'elle se promenait tantôt... Je lui ai demandé comment allait monsieur ; elle m'a répondu : « Aussi bien que possible. »

» — Alors vous n'avez pas de détails ?

» — Les seuls que nous ayons, c'est la *France* qui nous les a fournis ; un voiturier, ce soir, m'a remis le journal, et j'en ai eu plus long que je n'avais pu en apprendre ici, à côté de l'endroit où la chose a eu lieu.

» Tout ce que je puis vous dire, c'est que monsieur est arrivé ici lundi, pas hier, l'autre lundi, et que l'accident est survenu vendredi.... Personne n'a rien vu, personne n'a rien su...

» — On a parlé d'un accès de fièvre chaude....

» — Cela se pourrait bien.

» Il y a un an, monsieur a paru comme fou, un moment... Il a failli se tuer et on a dû le soigner pendant quelque temps... On avait caché la chose; mais à la fin, on l'a su tout de même. Peut-être est-ce un accident du même genre...

» — Vous l'avez vu, ces jours-ci, M. Hériot... Quelle allure avait-il ?

» — Il se promenait dans le parc, comme d'habitude... Voyez-vous, on saura la vérité, dans quelques jours, et monsieur guérira. Il a eu quatre médecins; il y en a encore deux auprès de lui, et on en attend un autre aujourd'hui.

Un rédacteur du même journal a recueilli au Louvre les renseignements suivants :

« Voici la vérité racontée par Mme Hériot, qui sort d'ici fort peinée, mais absolument bien portante :

« Le commandant Hériot, comme de nombreux militaires, a, dans chacune de ses résidences, une salle d'armes avec panoplies nombreuses et bien garnies ; ceci au Bésinet aussi bien qu'à la Boissière.

» Il paraît que, dimanche soir, il fit une visite à cette salle après son dîner, avant d'aller se coucher.

» Mme Hériot rentra dans son appartement à onze heures du soir, non sans s'être assurée que son mari, plus calme, prenait quelque repos. M. Hériot avait, sans qu'on s'en aperçût, décroché de la panoplie un pistolet-revolver.

» A six heures du matin, il se leva en chemise, et pénétra dans la chambre de sa femme, qui dormait. Il gesticulait, levait de grands bras, et remuait son pistolet.

» Il déchargea quatre coups : un sur sa femme, trois en l'air.

» Mme Hériot, en le voyant arriver, prit peur se leva et cria au secours.

» Le premier coup de revolver traversa sa chemise et un gilet de crêpon en soie, sans la blesser. Elle tomba cependant, prise d'une violente crise de nerfs.

» Pendant ce temps, M. Hériot se sauva, rentra dans sa chambre, et, exalté par la fièvre, la folie, il dirigea son arme contre lui, se fit une blessure plus bas que le poumon gauche. Il visait évidemment le cœur.

» Mais la balle, logée profondément dans les chairs, n'atteignait aucun organe essentiel. A telles enseignes que Mme Hériot, qui en est quitte pour la peur, a pu nous dire, ainsi qu'un des médecins appelés en hâte et venu tout-à-l'heure au Louvre, que la balle a pu être extraite aujourd'hui, et que le malade en a pour huit jours seulement avant de se remettre.

» L'état d'exaltation est le même et obligera notre chef à se désintéresser, pour quelque temps, des affaires de la maison jusqu'à complet rétablissement. »

Le *Petit Journal* raconte ainsi le drame :

« Vendredi soir, le commandant se couchait assez calme après s'être assuré qu'il avait près de lui son revolver chargé. C'était, en effet, une de ses manies de vouloir sans cesse avoir des armes à feu à portée de sa main.

» Au milieu de la nuit il se levait brusquement et se mettait à marcher de long en large.

» Mme Hériot, inquiète, s'approcha de lui et lui demanda s'il était souffrant.

» Pour toute réponse, M. Hériot saisit son revolver et tira sur elle, puis, presque aussitôt, retourna l'arme contre sa poitrine et se logea une balle au-dessous du cœur.

» Mme Hériot, par un miraculeux hasard, n'avait pas été blessée ; ses vêtements de nuit avaient été traversés, mais le projectile n'avait fait que de l'effleurer.

» Elle était tombée cependant, sous l'influence de l'émotion et par un phénomène assez fréquent en pareil cas.

» Elle se releva rapidement et appela au secours.

» La blessure de M. Hériot n'était pas des plus graves et les médecins que l'on courut chercher à Rambouillet parent au petit jour extraire la balle qui n'avait pénétré que de deux centimètres.

» On nous télégraphie de Rambouillet que l'état de M. Hériot est désespéré, non pas tant à cause de la blessure qu'il s'est faite que par suite du dérangement cérébral, qui fait des progrès d'heure en heure.

» Plusieurs médecins sont auprès du malade. »

Le *Figaro* dit que les amis de M. Hériot étaient révoltés autant qu'indignés de ce qui se passait dans son entourage.

On sait les relations d'amitié qui unissaient le général Boulangsr à M. Hériot. Le général est, dit-on, parti dès la nouvelle de ce drame pour se rendre auprès de son ami.

## LES Élections parlementaires

### BELGES

Mardi ont eu lieu, en Belgique des élections législatives et sénatoriales. En voici les résultats :

**FLANDRE OCCIDENTALE**

**BRUGES**

CATHOLIQUES — LIBÉRAUX

Electeurs inscrits, 2,971.

SÉNATEURS

De Crombrugghe, 1682 élu — Pas de lutte.
Van Ockerhout, 1109 élu

REPRÉSENTANTS

Declercq, 1121 élu — Pas de lutte.
Ronse, 1099 élu
Visart, 1105 élu

**COURTRAI**

Electeurs inscrits, 2.996
Votants, 2,526. Bulletins nuls, 000. Valables, 0000

SÉNATEURS

Béthune, 1678 élu — Pas de lutte.
Lammens 1644 élu

## BOURSE DE PARIS

**du mercredi 13 juin**

*Cours communiqués par le CRÉDIT LYONNAIS*

Agence à Roubaix, rue de la Gare, 2.

| Cours précéd. | VALEURS | Cours d'ouv. | Cours de 2 h. | Cours de clôt. |
|---|---|---|---|---|
| | **Fonds d'Etat** | | | |
| 83 12 | 3 0/0 | .. .. | .. .. | 82 97 |
| 86 10 | 3 0/0 amortissable | .. .. | .. .. | 85 90 |
| 105 75 | 4 1/2 1883 | .. .. | .. .. | 105 65 |
| 63 3/4 | 3 0/0 Portugais | .. .. | .. .. | 63 7/16 |
| 93 .. | Italien 5 0/0 | .. .. | .. .. | 93 05 |
| 70 3/16 | Extérieure 4 0/0 | .. .. | .. .. | 70 7/8 |
| 80 7/16 | Hongrois 4 0/0 | .. .. | .. .. | 80 1/16 |
| 403 12 | Egypte 6 0/0 | .. .. | .. .. | 401 25 |
| .. .. | Turc 4 0/0 | .. .. | .. .. | 14 12 |
| 512 .. | Obligations du Trésor | .. .. | .. .. | 515 .. |
| 100 .. | Russe 1870 5 0/0 | .. .. | .. .. | ... .. |
| 79 11/16 | Russe 1880 | .. .. | .. .. | 79 1/4 |
| 520 50 | Bons de liquidation 5 0/0 | .. .. | .. .. | 519 .. |
| | **Sociétés de Crédit** | | | |
| 3565 .. | Banque de France | .. .. | .. .. | 3 50 .. |
| 465 .. | Banque d'Escompte | .. .. | .. .. | 465 .. |
| 768 75 | B. Paris et d. Pays-Bas | .. .. | .. .. | 765 .. |
| 360 .. | Banque Parisienne | .. .. | .. .. | 360 .. |
| 1.52 50 | Crédit Foncier | .. .. | .. .. | 1447 50 |
| 133 75 | Banque Tharsis | .. .. | .. .. | 133 12 |
| 590 .. | Crédit Lyonnais | .. .. | .. .. | 585 .. |
| 453 75 | Société générale | .. .. | .. .. | 453 75 |
| 430 .. | Banq. J. R. P. Pays-Aut. | .. .. | .. .. | 461 25 |
| 518 12 | Banque Ottomane | .. .. | .. .. | 513 12 |
| | **Chem. de f. Franc.** | | | |
| 1565 . | Nord ... act. | .. .. | .. .. | 1560 .. |
| .. .. | Paris-Lyon-Médit. » | .. .. | .. .. | 1250 .. |
| 782 50 | Est » | .. .. | .. .. | 782 50 |
| 895 . | Ouest » | .. .. | .. .. | 895 .. |
| 1321 .. | Orléans » | .. .. | .. .. | 1322 .. |
| 1170 . | Midi » | .. .. | .. .. | 1170 .. |
| | **Sociétés diverses** | | | |
| 2160 . | Suez | .. .. | .. .. | 2160 .. |
| 1325 .. | Gaz Parisien | .. .. | .. .. | 1320 .. |
| 775 .. | Voitures | .. .. | .. .. | 775 .. |
| 1152 .. | Omnibus | .. .. | .. .. | 1153 .. |
| 473 75 | Rio-Tinto | .. .. | .. .. | 474 68 |
| 386 47 | Panama | .. .. | .. .. | 382 50 |
| | **Obligat. Foncières** | | | |
| 518 .. | Foncières 500 4 0/0 | .. .. | .. .. | 519 .. |
| 104 50 | » 10e 4 0/0 | .. .. | .. .. | 104 .. |
| 504 .. | » 500 f. 3 0/0 | .. .. | .. .. | 505 .. |
| 519 50 | » 4 0/0 1863 | .. .. | .. .. | 519 .. |
| 495 .. | » commun. 3e p. | .. .. | .. .. | 495 .. |
| 392 .. | » 1877 3 0/0 | .. .. | .. .. | 391 .. |
| 430 . | » com. 1879 3e p. | .. .. | .. .. | 430 .. |
| 484 25 | » 1879 3 0/0 | .. .. | .. .. | 484 .. |
| | **Obl. de Ch. de f. Fr.** | | | |
| 410 .. | Nord | .. .. | .. .. | 410 50 |
| 395 50 | Paris-Lyon-Médit. 3 0/0 | .. .. | .. .. | 398 .. |
| 389 .. | Est 3 0/0 | .. .. | .. .. | 389 .. |
| 403 50 | Ouest 3 0/0 | .. .. | .. .. | 403 .. |
| 407 . | Orléans | .. .. | .. .. | 408 .. |
| 403 50 | Midi 2 0/0 | .. .. | .. .. | 402 .. |
| ... .. | Nord-Est | .. .. | .. .. | ... .. |
| 395 . | Bône-Guelma | .. .. | .. .. | 385 .. |
| | **Chem. de l. Etrang.** | | | |
| ... .. | Autrichiens | .. .. | .. .. | ... .. |
| ... .. | Alpines-Autrichiennes | .. .. | .. .. | ... .. |
| ... .. | Lombards | .. .. | .. .. | ... .. |
| 262 50 | Saragosse | .. .. | .. .. | 260 .. |
| | **Obligat. des Villes** | | | |
| 530 25 | Paris 1855-1860 | .. .. | .. .. | 531 .. |
| 524 .. | — 1865 | .. .. | .. .. | 521 75 |
| 411 .. | — 1869 | .. .. | .. .. | 412 .. |
| 412 .. | — 1871 | .. .. | .. .. | 409 50 |
| 517 50 | — 1875 | .. .. | .. .. | 517 .. |
| 516 .. | — 1876 | .. .. | .. .. | 516 .. |
| 390 50 | Marseille | .. .. | .. .. | 390 .. |
| 105 .. | Bordeaux | .. .. | .. .. | 104 .. |
| 99 . | Lyon | .. .. | .. .. | .. .. |
| 107 . | Lille | .. .. | .. .. | 105 65 |
| 46 50 | Roubaix-Tourcoing | .. .. | .. .. | 48 50 |
| | **Obligations div.** | | | |
| ... .. | Departem. de la Seine | .. .. | .. .. | ... .. |
| ... .. | Gaz de Paris | .. .. | .. .. | ... .. |
| ... .. | Suez | .. .. | .. .. | ... .. |
| ... .. | Ob. fonc. Russie (4e, 5e) | .. .. | .. .. | ... .. |

## BOURSE DE LILLE

**du mercredi 13 juin**

(par fil téléphonique spécial)

| VALEURS | COMPT. | COURS PRÉCÉD. |
|---|---|---|
| Lille 1860, remboursable à 130 fr | ... .. | 105 50 |
| Lille 1863, remboursable à 100 fr | ... .. | 113 50 |
| Lille 1868, remboursable à 500 fr | 513 50 | 513 50 |
| Lille 1877, remboursable à 500 fr | ... .. | 509 .. |
| Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés | ... .. | 402 50 |
| Armentières 1885 | ... .. | 479 .. |
| Armentières 1879 | ... .. | 1012 .. |
| Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans | ... .. | 47 .. |
| Tourcoing 1878 | ... .. | 494 .. |
| Amiens, remboursable à 100 fr | ... .. | 109 50 |
| Département du Nord | ... .. | 105 50 |
| Caisse de Lille (Verley, Decroix et Cie | ... .. | 570 .. |
| — » act. (nouv.) | ... .. | 555 .. |
| C. de Roub. (Decroix, Vernier, Verley Cie) | ... .. | 500 .. |
| Caisse d'Esc. E. Thomassin et Cie, act. anc. | ... .. | 198 75 |
| — (act. n.), 250 fr. p. | ... .. | 283 75 |
| Caisse Platel et Cie | ... .. | 365 .. |
| Cie des Industries textiles (L. Allart et Cie) | ... .. | 550 .. |
| Crédit du Nord, act. 500 fr., 125 fr. payés | ... .. | 420 .. |
| Compt. comm. Devilder et Cie, act. 1,000 fr. | ... .. | 1622 50 |
| Gaz Wazemmes, ex-c. n° 37, act. 500 fr. p. | ... .. | 565 .. |
| Le Nord, assur., act. de 1,000 fr., 250 fr. p. | ... .. | 1840 .. |
| Un. Gén. du Nord, act. de 500 fr., 125 fr. p. | ... .. | 425 .. |
| Union Lin. du Nord, act. de 500 fr., tout p. | ... .. | 390 .. |
| Banque rég. du Nord, à Roub., act. 500 fr. | ... .. | 500 .. |
| Deherripon et Cie, à Tourc., act. 500 fr., t. p. | ... .. | 500 .. |
| Compt. d'Esc. du Nord, à Roub., 250 fr., p. | ... .. | 540 .. |
| Soc. St-Sauv.-Arras (a. us. Grassin), 500, t. p. | ... .. | 155 .. |
| Tramways du Départ. du Nord (ex-c., t.) | ... .. | 35 .. |
| Caisse comm. de Béthune A. Turbiez et Cie | ... .. | 500 .. |
| Jardin Zoolog. de Lille, act. 500 fr., 250 f. p. | ... .. | 420 .. |
| Soc. an. Lille et Bonnières, act. 1,000 fr., t. p. | ... .. | 2065 .. |
| Blanche-Saint-Vaast | ... .. | 3255 .. |
| Denain et Anzin | ... .. | 265 .. |
| Obligations Nord | ... .. | 400 .. |
| Fives-Lille, remboursables à 450 fr | ... .. | 467 .. |
| Union Linière du Nord (oblig. hypot. 500) | ... .. | 252 50 |
| Gaz Wazemmes (1 à 2,000 remb. à 300 fr | 435 .. | 431 50 |

## COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

*du 13 Juin 1888*

| Cours précédent | VALEURS | Cours du jour |
|---|---|---|
| 83 10 .[. | 3 0/0 nouveau | 82 90 .[. |
| 83 05 [. | 3 0/0 ancien | 82 80 .[. |
| 86 45 .[. | 3 0/0 amortissable | 85 90 .[. |
| 105 65 .[. | 4 1/2 0/0 1883 | 105 .. .[. |

## DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

*(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)*

**Le budget de 1889. — Le projet de M. Peytral. — Nomination de la commission du budget.**

Paris, 13 juin. — On annonce qu'en présence du rejet par le Sénat du projet de M. Peytral, sur le point de départ de l'année financière, le ministre des finances va déposer, ces jours-ci, le projet de budget pour l'année 1889 tout entière.

La Chambre nommera sa nouvelle commission du budget avant les prochaines vacances.

**Le prince Roland Bonaparte chez le président des Etats-Unis**

On télégraphie de New-York que le président Cleveland a reçu hier, le prince Roland Bonaparte.

**Frédéric III franc-maçon**

Les loges franc-maçonniques d'Angleterre et d'Ecosse viennent d'envoyer une adresse à l'empereur d'Allemagne, qui est grand-maître des loges allemandes.

L'empereur Frédéric a répondu par une lettre, dans laquelle il promet de ne jamais oublier les principes de la franc-maçonnerie.

**Un nouveau scandale. — Un journal opportuniste**

Paris 13 juin. — Depuis quelques jours, il n'est bruit dans le monde de la presse que de la situation difficile d'un directeur d'un journal du matin chevalier de la Légion d'honneur et conseiller municipal opportuniste, qui aurait commis de nombreuses infractions à la loi sur les sociétés.

Le journal créé pour soutenir la politique opportuniste a passé longtemps pour être l'organe attitré de l'Elysée ; il n'a pas eu pour cela plus de succès.

## DERNIERE HEURE

*(De nos correspondants particuliers et par FIL SPECIAL)*

**Voyage de M. Carnet dans la Seine-Inférieure**

Paris, 13 juin. — M. Carnot a reçu, dans la matinée, plusieurs députés de la Seine-Inférieure, le préfet de ce département, le sous-préfet du Havre et de nombreux délégués des municipalités du département.

M. Handé a invité M. Carnot à visiter la Seine-Inférieure.

M. Carnot a accepté cette invitation sans fixer toutefois la date de son voyage.

En sortant de l'Elysée, la délégation s'est rendue au ministère de l'intérieur.

M. Floquet a promis d'accompagner M. Carnot.

**L'état du commandant Hériot**

Paris, 13 juin. — Les nouvelles qui nous parviennent de Rambouillet, à la dernière heure, sur l'état de santé de M. Hériot, annoncent que les facultés mentales du blessé baissent d'heure en heure.

Le malade ne reconnaît plus personne et, si la blessure qu'il s'est faite peut être guérie, M. Hériot semble néanmoins condamné à ne recouvrer jamais la raison.

**L'état de Frédéric III**

Postdam, 13 juin. — L'Empereur a passé une bonne nuit, sa respiration est plus facile, il a pris facilement sa nourriture.

L'état du malade est meilleur.

Berlin, 13 juin. — L'aggravation de l'état de l'Empereur Frédéric ramène naturellement la question de la régence. D'après la *Gazette de Voss*, le décret, qui nomme le prince Guillaume regent, sera signé, dès que les médecins auront constaté que l'aggravation de maladie ne présente pas un caractère passager.

Paris, 13 juin. — La *France* publie la dépêche suivante :

« Berlin, 13 juin, midi 55. — Les médecins de l'Empereur, qui étaient rentrés, hier soir, à Berlin, après la consultation ordinaire, à peu près rassurés, du moins, sur la nuit que passerait le souverain, ont été rappelés en toute hâte par dépêche.

» Revenus immédiatement et par train spécial à 10 heures, ils furent auss